

Service Marchés Publics  
GB/TM/MDC

## DÉCISION MUNICIPALE N°2024109

### Contrat 2024TX02

### Réhabilitation et transformation de la villa DESCUDE en Bibliothèque municipale - lots 1 à 5

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L ;2122-22 et L.2122-23,

**Vu** la délibération n°2020-105 du Conseil Municipal, en date du 4 août 2020, par laquelle le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire « *de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* » en vertu de l'article 10 de la loi 2099-179 du 17 février 2009 modifiant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique,

**Considérant** que la commune du Lavandou souhaite réhabiliter et transformer la villa DESCUDE en bibliothèque municipale,

**Considérant** qu'il est nécessaire de confier ces travaux à des professionnels qualifiés,

**Considérant** que ces travaux doivent faire l'objet d'un marché public,

**Considérant** qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence

- l'offre proposée par la société COMETRA pour le lot 1 a été jugée économiquement la plus avantageuse et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,
- l'offre proposée par la société LABASTERE pour le lot 2 a été jugée économiquement la plus avantageuse et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,
- l'offre proposée par la société GER 83 pour le lot 3 a été jugée économiquement la plus avantageuse et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,
- l'offre proposée par la société TNT PACA pour le lot 4 a été jugée économiquement la plus avantageuse et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,
- l'offre proposée par la société DEGREANE pour le lot 5 a été jugée économiquement la plus avantageuse et qu'il y a lieu de lui attribuer le marché correspondant,

#### DECIDE

**Article 1** : Le marché de réhabilitation et transformation de la villa DESCUDE en bibliothèque municipale est conclu :

- pour le lot 1 démolition gros œuvre façade avec la société COMETRA pour un montant HT de 108 862 euros,
- pour le lot 2 menuiseries extérieures - serrurerie avec la société LABASTERE pour un montant HT de 40 319 euros
- pour le lot 3 cloisons – plafonds menuiseries intérieures avec la société GER 83 pour un montant HT de 70 707.50 euros
- pour le lot 4 CVC plomberie avec la société TNT PACA pour un montant HT de 40 000 euros
- pour le lot 5 Electricité CFO/CFA avec la société DEGREANE pour un montant HT de 28 406.66 euros

**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces afférentes aux présents marchés.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires pour la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget de la commune.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Article 5 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 11 juillet 2024

Le Maire  
Gil Bernardi

